

Note de présentation de l'Association SOUSS MASSA DRAA INITIATIVE

Introduction

Association créée par :

- Sur proposition du ministère de commerce et d'industrie
- Par l'initiative du conseil régional Souss Massa Draa et la Chambre de commerce, d'Industrie
- avec l'assistance technique et l'accompagnement de la fédération française des associations de prêt d'honneur appelée France Initiative.

Statut: Association régie par le dahir de 1958

- Dénomination: Souss Massa Draa Initiative
- Siège: Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services d'Agadir
- Vocation: Accompagnement et financement en prêts d'honneur, le prêt d'honneur est un prêt sans intérêts « à taux 0 » et sans garantie
- Bénéficiaires : Porteurs de projets de la région Souss Massa Draa

I- Objectifs de l'association

1- Création d'un fonds de prêt d'honneur

* Pour conforter l'apport en fonds propres et permettre aux porteurs de projet de mobiliser des prêts bancaires.

*Les prêts d'honneur peuvent être donnés aux personnes désireuses de créer une entreprise individuelle « personne physique, mais aussi aux personnes désireuses de créer une société « personne morale ». Dans ce dernier cas de figure, le prêt est fait à la personne, et non à la société.

***Montant des prêts : entre 10.000 et 150.000 DH**

2- Mise en place d'une cellule de suivi / accompagnement

* Aide au montage de dossier

*Suivi sur la durée du remboursement (par parrainage, recours à des experts du secteur d'activité et/ou des opérateurs locaux)

3- Mise en réseau des partenaires et compétences

*Orientation des porteurs de projet vers la structure à même d'apporter une réponse adaptée aux besoins...

* Utilisation des compétences existantes localement et selon les besoins des porteurs de projet (notamment pour l'accompagnement)

* Bonne adéquation / complémentarité avec les initiatives déjà existantes (Moukawalati, micro industrie touristique, Fonds Targa...)

II- Créateurs ciblés (critères d'éligibilité)

- **Etre de nationalité marocaine**
- **Avoir un âge compris entre 25 ans et 55 ans**
- **Avoir un diplôme de formation supérieur ou de formation professionnelle et au moins deux ans d'expérience liée au projet de création, et pour les non diplômés avoir au moins**

5 ans d'expérience.

- le nombre d'associés ne peut pas dépasser 2 personnes
- Au moins un des associés doit remplir les conditions liées à la formation et l'expérience
- Les projets dont le programme d'investissement sont compris entre 50.000 dh et 1.000.000 dh
- Les projets ayant bénéficié d'autres prêts d'honneur ne sont pas éligibles.
- La priorité est donnée aux projets créatifs et originaux apportant un plus à la région, et aux projets installés dans les zones rurales, péri urbaines et quartiers difficiles.

III- Structures de l'association

Assemblée générale : Composée des Collectivités locales, Opérateurs (Chambres professionnelles, ADS, CRI, CGEM, associations professionnelles...), organismes financiers (banques, assurances...), Entreprises, Personnes qualifiées (en fonction des compétences) et des Bénéficiaires (porteurs déjà suivis et financés dans une perspective de mise en réseau)

Conseil d'Administration :

composé au moins de **12 membres**, ses principales missions sont :

- *Nommer les membres du Bureau avec leurs attributions respectives ;
- *Surveiller la gestion des membres du Bureau ; à cet effet, il a le droit de se faire rendre compte de leurs actes ;
- *Désigner les membres du comité d'agrément
- *Fixer les conditions d'utilisation du fonds d'intervention;

Bureau : composé de 6 membres (un Président, un vice-Présidents, un secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorier, un Trésorier adjoint)

Attributions :

- *Gestion courante de l'Association ;
- *Mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration

Comité d'agrément

composé au minimum de 5 personnes, il a pour missions :

- *Examen des dossiers et entretien avec les porteurs de projet
- *Evaluation des projets et expertise
- *Décision d'octroi du prêt d'honneur
- *Etude des modalités pour l'accompagnement au cas par cas (parrainage,...)

Permanents de l'association

- *Accueil et orientation des candidats
- *Présélection des dossiers
- *Accompagnement des candidats
- *Préparation des réunions du comité d'agrément